

NOUVEAUX BACHELIERS

Tout sur les inscriptions universitaires

QUATRE sites Internet sont mis à leur disposition : <http://www.orientation.esi.dz>, <http://www.mesrs.dz>, <http://www.esi.dz> et <http://www.mesrs.dz/bac2010>.

■ NAÏMA HAMIDACHE

Félicitations pour les nouveaux bacheliers. Maintenant qu'ils ont eu leur visa à l'université, place aux préinscriptions. Ces dernières auront lieu entre le 12 et le 17 juillet 2010.

La confirmation des inscriptions est fixée du 18 au 22 de ce mois alors que la période des affectations et des recours est arrêtée du 29 juillet au 3 août.

Quant aux inscriptions définitives, elles s'étaleront du 29 juillet au 6 août, informe le ministère de l'Enseignement supérieur. Comme chaque année, ces opérations se font exclusivement via Internet.

Pour cela, le département de Rachid Harraoubia met à leur disposition quatre sites Internet :

<http://www.orientation.esi.dz>,
<http://www.mesrs.dz>,
<http://www.esi.dz>,
<http://www.mesrs.dz/bac2010>.

Les candidats aux études supérieures y trouveront toutes les informations nécessaires à leur inscription. Le ministère signale qu'avant de procéder aux formalités d'inscription, le bachelier doit nécessairement activer sa boîte e-mail qui a été créée spécialement à l'occasion des inscriptions universitaires sur le site : <http://email.bac10.dz>.

Le titulaire du baccalauréat doit remplir, en ligne, une fiche de vœux disponible sur les sites Internet dédiés. Le choix se fait par ordre décroissant. Dix (10) filières pour chaque candidat, propose le ministère. Les domaines de formation varient entre le système LMD et/ou les classes préparatoires et/ou les filières à recrutement national



Les affectations se feront par e-mail

et/ou les filières et tronc communs du système classique.

En consultant l'un de ces sites, le bachelier prendra connaissance de son affectation. Il se présentera, alors, à l'établissement de son affectation, pour déposer son dossier d'inscription, s'acquitter de ses droits d'inscription, retirer les documents de confirmation de son inscription administrative et prendre connaissance de la programmation des enseignements.

Pour permettre et faciliter l'accès à ces sites, une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers à partir des cyberspaces ouverts à cet effet au niveau des établissements universitaires. Dans le cas particulier où

aucun des dix choix n'a pu être satisfait, il est proposé au nouveau bachelier concerné une affectation dans un domaine de formation, une filière ou un tronc commun.

Ceux non satisfaits de leur affectation, peuvent introduire un recours dans le seul cas d'une affectation ne répondant à aucun des dix choix exprimés dans la fiche de vœux, précise le département de Rachid Harraoubia. Dans le cas où le bachelier, orienté vers une filière subordonnée à la réussite à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury, et déclaré non admis, il est réorienté vers l'un de ses autres choix mentionnés sur la fiche de vœux dans le respect des conditions pédago-

supérieur ne sera prise en considération au-delà de cette date butoir. Cette année, aucun retard ne sera toléré, prévient le département de l'enseignement supérieur qui avait, rappelons-le, donné, l'année précédente exceptionnellement une deuxième chance aux nouveaux bacheliers n'ayant pas fait de pré-inscriptions dans les délais, de se rattraper. A noter qu'un guide du nouveau bachelier 2010 est mis à la disposition du nouveau bachelier. Parallèlement aux inscriptions pédagogiques, le ministère de tutelle informe que des guichets réservés exclusivement aux œuvres universitaires seront ouverts aux nouveaux étudiants, afin qu'ils puissent retirer les dossiers des

giques requises. La date du 06 août 2009 clôture définitivement des inscriptions au titre de l'année universitaire 2010-2011.

En conséquence, le ministère de l'Enseignement supérieur informe que les chefs d'établissement d'enseignement supérieur sont tenus de transmettre les listes finales des nouveaux bacheliers inscrits dans leurs établissements respectifs au ministère, au plus tard le 06 août 2009. Aucune inscription dans un établissement d'enseignement

supérieur (hébergement, bourse, transport...). Le ministère met à leur disposition toutes les informations nécessaires relatives aux dossiers à fournir, à cet effet.

Cas particuliers

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Excellent», remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant trois (3) choix parmi les filières proposées. Celui qui a obtenu son diplôme avec mention «Très bien» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant cinq (5) choix alors que le titulaire d'un diplôme étranger obtenu en 2010, reconnu équivalent au baccalauréat algérien, est soumis, pour l'accès aux filières des sciences médicales, aux classes préparatoires et à l'École nationale supérieure de technologie, en plus de l'obligation de satisfaire à la moyenne minimale exigée pour l'accès à ces filières, à des conditions d'accès complémentaires qui seront fixées par voie de circulaire additive.

Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2010 et n'ayant fait aucune inscription universitaire peuvent, au titre de l'année universitaire 2010-2011, déposer une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la note minimale d'accès à la filière, domaine ou au tronc commun, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles, souligne la même source. N. H.

LES CANDIDATS LIBRES N'EN FINISSENT PAS AVEC LES TRACAS

5 000 dinars pour une place à l'université

UNE INJUSTICE où les candidats libres paient leurs inscriptions trois fois plus cher que les candidats scolarisés.

■ SONIA SARRABE

Cette année, le nombre de candidats libres inscrits est de 148 026. Seulement 122 653 d'entre eux se sont présentés à l'examen. 27 607 ont pu obtenir le précieux sésame.

Le taux de réussite est de 22,51% d'après la présentation des résultats du baccalauréat donnée par le ministère de l'Education nationale. Cette moyenne est faible. Les raisons de cet échec sont nombreuses. Les candidats libres ne savent plus comment appréhender les épreuves du baccalauréat.

Déjà au moment des inscriptions, ils doivent déboursier la coquette somme de 5 000 DA à un moment où le budget familial aurait été soumis à rude épreuve pendant le Ramadan.

Cette première injustice, celle qui consiste à faire payer les candidats libres leur inscription trois fois plus cher que les bacheliers scolarisés est en elle-même une épreuve. Ensuite, il y a l'absence de documentation à laquelle doivent faire face les candidats inscrits dans les filières de l'ancien programme.

Les libraires n'offrent généralement plus les précieux manuels scolaires retirés des

états depuis l'avènement de la réforme de l'éducation. Même les annales et autres livres parascolaires ne sont plus en vente.

Livrés à eux-mêmes, ils doivent se débrouiller avec les moyens du bord pour préparer au mieux cet examen capital qui leur ouvrira les portes de l'université. N'ayant pas été scolarisés, ils n'ont pas reçu toutes les explications nécessaires et n'ont pas été préparés efficacement aux épreuves.

D'année en année, leurs chances de passer le Bac avec succès s'amenuisent car ils ne trouvent personne pour les aider à préparer cet examen.

Leurs camarades scolarisés peuvent suivre des cours particuliers et se perfectionner dans les matières où ils rencontrent des difficultés. Dans ces conditions, peut-on dire que les candidats libres ont autant de chances que les candidats scolarisés de passer les épreuves du Bac avec succès ?

Leur offre-t-on réellement les meilleures conditions pour affronter l'examen ? Beaucoup de candidats libres se plaignent des conditions dans lesquelles ils préparent le Bac et redoutent l'échec. Ils ne demandent pourtant qu'à réussir pour assurer dignement leur avenir.

S. S.

POUR AVOIR BRANDI LE DRAPEAU FRANÇAIS

Les émeutiers de Annaba lourdement condamnés

LES ÉMEUTIERS qui ont brûlé l'emblème national et brandi le drapeau français à Annaba ont été condamnés à des peines de 2 à 8 années de prison.

■ YASMINE ZOUAGHI

Le tribunal correctionnel d'El Hadjar, près de Annaba, a rendu son verdict, mardi soir, dans l'affaire des émeutiers qui ont défilé en déployant le drapeau français. Les 18 condamnés ont écopé des sanctions maximales dans ce genre d'affaires. En effet, de lourdes peines allant de 2 à 8 ans de prison ont été prononcées.

Les manifestants étaient jugés pour avoir brûlé l'emblème national et défilé en déployant le dra-

peau français. Ces derniers étaient également poursuivis pour avoir incendié l'annexe de l'APC et l'agence postale qu'ils avaient préalablement vidée de son contenu et tenté de faire de même pour le commissariat de police de Sidi Salem, une cité de plus de 50 000 habitants, dans la banlieue de la ville côtière. Le président du tribunal a retenu à leur encontre l'atteinte aux symboles de la République, troubles à l'ordre public, dégradation de biens publics et privés et outrage aux représentants de la loi. Les émeutiers ont été interpel-

lés le 22 juin lors des émeutes du bidonville de Sidi Salem, dans la commune d'El Bouni. Ils avaient déclenché des émeutes qui ont duré plusieurs jours.

Ces derniers ne se sont pas arrêtés là, et ont brûlé l'emblème national avant de défilé avec le drapeau français à la main devant les éléments de la brigade antiémeute dépêchés sur place selon les déclarations de Mohamed Ghazi, wali de Annaba, cité par le quotidien en ligne «ToutsurlAlgérie».

Le wali a tenu une rencontre avec les représentants de la société

civile de ce quartier à forte concentration de populations démunies, lors de laquelle il a exhibé des photos des scènes de troubles, selon la même source.

Ces dernières montrent clairement les manifestants en train de commettre les actes qui leur ont été reprochés. Les émeutiers ont également tout saccagé sur leur passage en criant des slogans hostiles au pouvoir avant d'incendier le siège de l'annexe communale récemment inaugurée ainsi que l'agence postale après les avoir mises à sac.

Le retour au calme n'est inter-

venu qu'après l'arrestation de plusieurs dizaines d'émeutiers. Une partie d'entre eux composée de mineurs a été relâchée. Alors que 18 autres manifestants ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'El Hadjar.

S'agissant des raisons de cet « incident », les représentants de la société civile ont mis en avant la misère et la promiscuité dans lesquelles vivent quotidiennement les habitants des bidonvilles de la SAS 2000 et 4000, hérités de la période coloniale. Y. Z.